



**HAL**  
open science

## Idiomaticité et métalangue

Franck Neveu

► **To cite this version:**

Franck Neveu. Idiomaticité et métalangue. Rencontres Linguistiques Méditerranéennes - L'espace euro-méditerranéen : une idiomaticité partagée, Sep 2003, Hammameth, Tunisie. pp.267-280. hal-00012534

**HAL Id: hal-00012534**

**<https://hal.science/hal-00012534v1>**

Submitted on 24 Oct 2005

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Idiomaticité et métalangue

L'objectif de cette étude<sup>1</sup> est d'examiner l'articulation des notions d'idiomaticité et de métalangue, en situant cette problématique dans le cadre plus général d'une réflexion sur la terminologie linguistique<sup>2</sup>.

Le point de départ de la réflexion a été fourni par les travaux de Salah Mejri<sup>3</sup> portant sur le problème de la traductibilité du technolècte linguistique, qui n'est pas seulement un problème de terminologie générale, mais qui est aussi et surtout un problème de construction conceptuelle, c'est-à-dire de mise en perspective des concepts. L'avantage d'une confrontation du français et de l'arabe sur ce point, étant donné les différences structurelles des deux langues, et la différence des traditions grammaticales dont leur métalangue est nécessairement le reflet, est bien sûr de rendre apparente la nécessité d'une contextualisation de l'unité terminologique, en L1 comme en L2. Dans cette perspective, établir une terminologie linguistique bilingue, ça ne saurait être lister des termes en L1 et rechercher à partir de là une correspondance ou une équivalence terminographique en L2. Il ne s'agit pas seulement de confronter les langues, il s'agit de confronter les cultures et les systèmes de

---

<sup>1</sup> Publiée avec le concours de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

<sup>2</sup> Il s'agit d'une réflexion méthodologique préliminaire au programme de recherche financé par l'AUF (réseau « Lexicologie, Terminologie, Traduction ») intitulé *Étude contrastive de la métalangue grammaticale : terminologie et traduction*, programme qui regroupe une équipe de chercheurs tunisiens (Universités de Tunis et de Sousse) et une équipe de chercheurs français (Université de Caen). L'objectif général de ce programme est d'établir une terminologie linguistique bilingue français/arabe, à partir de corpus alignés. On se donne donc deux tâches principales : (i) d'une part élaborer des ressources linguistiques, en mettant à la disposition des chercheurs et des enseignants qui ont à rédiger des articles ou des ouvrages de description grammaticale, des concordances et des textes alignés ; (ii) d'autre part proposer, sur la base des contextes rendus disponibles par ces corpus alignés, des définitions notionnelles susceptibles de pouvoir être recueillies dans le cadre d'un dictionnaire de terminologie linguistique bilingue français/arabe.

<sup>3</sup> Dont certains ont été réalisés conjointement avec Taïeb Baccouche (notamment 2000, et 2003).

pensée. D'où la nécessité de travailler sur des textes et non pas sur des mots<sup>4</sup>. Le travail à partir de corpus est indispensable si l'on veut se donner les moyens de prendre en compte la totalité du réseau conceptuel d'un terme, ce qui est indispensable en raison de la profusion terminographique, de l'instabilité d'emploi des mots nouveaux, du flou de certaines notions, mais en raison aussi de l'existence préalable en L2 d'une terminologie et d'un appareil conceptuel, bref d'un patrimoine terminologique à considérer<sup>5</sup>.

C'est des problèmes de reconstitution du réseau conceptuel en L1 que traite cette étude. Sans aborder pour l'heure les problèmes de traduction qui y sont liés. Dans l'activité de traduction des terminologies linguistiques le constat de la nécessité d'un recours aux corpus pour atténuer l'instabilité conceptuelle ne saurait suffire. Il y a une dimension historiographique et épistémologique fondamentale, qui a elle seule permet de comprendre pourquoi, de tous les technocetes, le technocete linguistique est sans doute celui qui requiert le plus impérativement un spécialiste du domaine dans l'activité traductionnelle.

## 1. Définir l'idiomaticité

Le terme d'*idiomaticité* souffre d'une définition lacunaire. Celle-ci s'explique en partie par la forte motivation morphologique du mot, qui lui confère une dangereuse réalité d'évidence (*idiomaticité* est un terme descriptif qui prédique l'existence d'une propriété, celle des expressions ou des tournures dites *idiomatiques*). Elle s'explique aussi par le flou terminologique qui caractérise cette notion d'« expression/tournure idiomatique », laquelle vise tout à la fois une séquence dont le sens est réputé non compositionnel, mais aussi une séquence qui par la fréquence de son usage et la stabilité de son emploi est susceptible de caractériser les pratiques linguistiques d'une communauté : on entre alors dans le champ définitionnel de l'*idiotisme*.

On appelle couramment *idiotisme* une construction propre à une langue, qui ne connaît pas d'équivalent exact aux plans lexical et syntaxique dans une autre langue, et qui ne peut être traduite littéralement<sup>6</sup>. Or, s'ils peuvent effectivement être définis par la difficulté voire l'impossibilité de leur traduction littérale, les idiotismes ne sont pas nécessairement des

---

<sup>4</sup> S. Mejri a fort bien su mettre en évidence le fait que les terminologies qui sont établies indépendamment de leurs supports textuels révèlent une déperdition importante des contenus conceptuels.

<sup>5</sup> Ce que S. Mejri a appelé (2003) la cohérence terminologique nécessite de la traduction linguistique. Dans ce domaine, le traducteur est conduit nécessairement à s'entourer de protections méthodologiques.

<sup>6</sup> Dans une telle perspective, qui semble étendre l'idiotisme aux particularités discursives d'une langue, force est de reconnaître qu'il serait bien difficile de spécifier ce qui n'est pas couvert par le champ d'application de la notion. La pratique de la traduction permet en effet d'en mesurer le caractère très intuitif, et faiblement descriptif.

séquences non compositionnelles. Il s'agit souvent d'énoncés liés (des collocations, ou co-occurrences conventionnelles), c'est-à-dire des séquences préformées, mais qui ne présentent pas pour autant de contraintes combinatoires qui les figent dans leur structure (les transformations restent possibles, et leur sens n'est pas opaque).

Enfin, si l'on se place au point de départ (*idiome*) de ce système récursif, on note un même flottement terminologique, puisque est *idiomatique* ce qui est censé être spécifique à un *idiome*. Autrement dit spécifique : soit, au sens large, à une langue, puisque le terme d'*idiome* s'applique couramment à la notion de langue ; soit, plus restrictivement, à des pratiques linguistiques qui sont celles d'une communauté, et qui sont considérées comme étant elles-mêmes spécifiques par rapport à la langue ou au dialecte auxquels elles se rattachent.

La notion d'idiomaticité exige donc des précisions définitionnelles. Nous retiendrons deux acceptions. La première cumule les valeurs de la notion d'expression idiomatique et de la notion d'idiotisme. Dans cette perspective, le terme d'idiomaticité sert à qualifier : (i) les différents types de figement des expressions lexicales dans une langue, autrement dit des assemblages figés, mémorisés, prêts à l'emploi, dont les constituants perdent partiellement ou totalement leurs propriétés sémantiques, lexicales ou syntaxiques<sup>7</sup> ; (ii) des séquences liées, propres à une langue, mais qui ne sont pas pour autant l'objet de contraintes combinatoires, et de non-compositionnalité<sup>8</sup>. On voit que dans cette acception, le terme d'*idiomaticité* vise à dénommer deux phénomènes, que l'on finit sans doute par confondre : (i) un phénomène de non-compositionnalité et d'opacité d'une expression lexicale ; (ii) une collocation, c'est-à-dire une co-occurrence conventionnelle, résultant d'une contrainte sémantique de sélection qui se manifeste dans la valence d'une unité lexicale, et qui a pour effet de restreindre la compatibilité des mots avec l'unité en question sans pour autant figer la séquence (assemblages lexicaux usuels dans un univers discursif, entérinés par l'usage). Cette acception illustre la définition proposée par Th. Laeven (1987)<sup>9</sup> :

La notion d'idiomaticité désigne un certain nombre de phénomènes qui ont en commun de présenter un rapport forme/sens plus ou moins prévisible. Cette déviance sémantique s'accompagne le plus souvent de certaines restrictions formelles. Ces phénomènes idiomatiques se situent à différents niveaux de l'analyse linguistique.

<sup>7</sup> Figement sémantique, par non-compositionnalité et opacité (totale ou partielle) du sens des constituants, qui résulte notamment d'un figement syntaxique et lexical, par perte des possibilités combinatoires et transformationnelles des constituants en question. Les propriétés paradigmatiques sont réduites voire inexistantes.

<sup>8</sup> Par exemple, les unités polylexicales étudiées par Gaston Gross, 1996 : *animal sauvage*, *animal domestique*, etc.

<sup>9</sup> Cité dans le *Glossaire bibliographique des sciences du langage*, Paris, Panormitis, 2001.

Dans la deuxième acception, développée notamment par Ghislaine Pesant, Estelle Thibault (1998), le terme d'*idiomaticité* sert à qualifier un discours spécialisé, où se reconnaissent les particularités expressives d'un technolecte (notamment par la présence de collocations).

D'abord, qu'entendons-nous par *idiomaticité* en langue de spécialité ? Lorsqu'on parle d'*idiomaticité* on se situe d'emblée dans le système discursif de la langue, qu'il s'agisse de la langue courante ou de la langue de spécialité. En situation de production de texte au premier degré (rédaction en langue maternelle ou dans une langue autre) ou au second degré (traduction ou révision), le langagier doit viser le plus possible à produire un texte qui reflète les habitudes langagières des spécialistes du domaine qu'il traite. La situation discursive si elle déborde la terminologie ne l'exclut nullement; au contraire, le discours la met en oeuvre, la met dans le texte, dans le contexte. L'*idiomaticité* renvoie ainsi à l'étude des critères de fonctionnement syntaxique du terme dans son réseau de cooccurrents. Pour nous, ces derniers sont des mots qui gravitent autour du terme, alors que les combinaisons plus ou moins étendues, incluant le terme, sont des phraséologismes, ceux-ci pouvant même prendre la forme d'une phrase. [...] Pour accéder au discours de spécialité, il faut d'abord en maîtriser la terminologie, mais surtout connaître certaines particularités de son fonctionnement syntaxique. Ainsi, un texte juridique est *idiomatique* lorsque les juristes y reconnaissent les particularités expressives propres à leur langue; lorsqu'il reproduit exactement la terminologie du domaine mais surtout les caractéristiques qui font la spécificité de son expression linguistique. Nous éviterons de parler ici de style car, en droit, le style juridique n'est pas unique. Pensons à la langue des lois et règlements, à celle de la procédure, à celle des contrats, etc. Aussi importe-t-il de considérer le domaine d'application en cause. Le style législatif par exemple va jusqu'à comprendre la présentation. Les guides de rédaction législative sont notamment à cet égard très utiles.<sup>10</sup>

De l'une à l'autre de ces acceptions on passe donc d'une conception lexicale à une conception discursive et textuelle. Si l'on examine ces deux valeurs, on s'aperçoit qu'elles ont en commun de reposer sur une dialectique particulier/collectif, qui s'observe ici dans la référence à la notion de spécificité. C'est même là une partie importante du socle définitionnel du terme d'*idiomaticité*. Une spécificité, c'est-à-dire une singularité qui ne peut être évaluée que dans le cadre d'une généralité (d'une pratique collective) puisqu'elle est censée s'en démarquer. Cette spécificité est toutefois récursive, puisqu'elle est une particularité expressive propre à une communauté de langue (ou de discours) donc à un groupe. On a donc du collectif dans du collectif.

Une autre dimension intéressante de l'*idiomaticité* est l'altérité langagière. Qu'il s'agisse de séquences figées ou de collocations, on a affaire en effet à des expressions préformées, antérieures dans leur formation à l'énonciation qui les actualise. C'est en quelque sorte la trace d'une pratique collective qui échappe à l'énonciateur<sup>11</sup>.

Toujours est-il que l'*idiomaticité*, quel que soit son domaine d'application, demeure une réalité processuelle assez floue, qui articule, dans des relations mal définies, le singulier et le collectif. Elle rejoint dans le flou terminologique, la notion de phraséologie, avec laquelle elle

<sup>10</sup> « Pour une combinatoire phraséologique de la publicité des droits », *Méta*, XLIII, 2.

<sup>11</sup> C'est sans doute une réalisation du préconstruit linguistique, au sens que Culioli a donné à ce terme.

partage de nombreux traits conceptuels, au point parfois de se confondre avec elle, et bien sûr les dérivés du grec *idios* : *idiome*, *idiotisme*, *idiomatique*, *idiolecte*, etc.

Au plus précis, devrait-on dire qu'est *idiomatique* ce qui est fait d'idiotismes<sup>12</sup>, c'est-à-dire de constructions propres à une langue, qui ne connaît pas d'équivalent exact au plan lexical et syntaxique dans une autre langue (voire dans un autre univers discursif) et qui ne peut être traduit littéralement. On aurait sans doute intérêt à ne pas sortir de la comparaison linguistique, c'est-à-dire du domaine contrastif, si l'on veut conférer à cette notion une certaine forme d'opérativité conceptuelle. Dans ce que suit, on sera amené à convoquer les deux acceptions, qui dans le domaine métalinguistique restent indissociables.

## 2. Quelle relation établir entre *idiomaticité* et *métalangue* ?

On partira donc de la définition suivante de l'*idiomaticité*, en inversant les éléments de la présentation qui vient d'être faite. L'*idiomaticité* est un préconstruit linguistique et culturel qui se manifeste par les particularités expressives d'une langue ou d'un technolecte.

Ces particularités, liées à des habitudes langagières, se caractérisent notamment par l'emploi d'assemblages lexicaux récurrents, régis par un format syntaxique déterminé, faisant selon les cas (notamment selon le degré de déformabilité linguistique de la séquence) l'objet d'une liberté ou d'une contrainte combinatoire (compositionnalité vs non-compositionnalité du sens).

L'intérêt de la notion de préconstruit linguistique et culturel est de nous amener à l'essentiel concernant la notion d'*idiomaticité*, à savoir tout à la fois la représentation conventionnelle du monde, et l'expression conventionnelle de cette représentation. C'est sans doute cela qui peut être visé par le terme d'*idiomaticité partagée*.

Si l'on accepte de partir de cette approche conventionnaliste de l'*idiomaticité*, on conçoit facilement la relation qui peut être établie entre *idiomaticité* et *métalangue*, puisque dans une perspective terminologique, et quel que soit le domaine, le paramètre conventionnel est bien évidemment crucial. L'unité terminologique est en effet réputée produite par l'attribution *conventionnelle* d'une étiquette dénomminative à une notion. Les définitions terminologiques, en ce qu'elles doivent faire l'objet d'un consensus des experts, sont *nécessairement* des définitions conventionnelles.

---

<sup>12</sup> Avec toutes les réserves qu'impose la notion (voir plus haut, note 6).

Et si l'on reprend les critères linguistiques qui permettent d'établir une distinction entre unités terminologiques et unités lexicales (critères développés notamment par Pierre Lerat, 1995), on note qu'ils entrent tous dans le champ d'application de l'idiomaticité.

(i) Un terme appartient à une famille de mots de sens spécialisé dans la langue où il est employé. Il entretient donc des relations de dépendance très étroites au plan de la forme et au plan du contenu avec les autres unités de la série morphologique dans laquelle il s'inscrit.

(ii) Un terme dispose d'une syntagmatique souvent restreinte, qui s'observe notamment dans les co-occurrences conventionnelles qui le caractérisent. Les contraintes sémantiques de sélection des unités terminologiques ont donc fréquemment pour effet de les associer de manière systématique à d'autres unités relevant du même domaine de connaissances.

(iii) Un terme vise à réunir les conditions maximales de transparence sémantique, et à établir un rapport de référence directe et univoque avec son domaine.

Ce dernier critère nous conduit au cœur de la problématique. Il est en effet fréquemment présenté comme définitoire de l'unité terminologique alors que son application, en sciences humaines, et notamment en sciences du langage, reste plus programmatique qu'effective, en raison du caractère nécessairement relatif des notions en usage dans ces domaines de connaissances, et du flou constitutif des mots qui servent à les énoncer<sup>13</sup>.

### 3. Le schéma définitionnel

Pour mettre en relation idiomaticité et métalangue, on s'appuiera sur certaines propositions concernant la notion de schéma définitionnel formulées par l'équipe de terminologie et de traduction de Lyon 2, propositions qui ont été présentées par Philippe Thoiron dans le cadre des RLM (1998).

Dans cette perspective, que l'on rappelle brièvement, le concept, défini comme l'unité d'un système cognitif, est désigné par un terme fonctionnant, lui, au niveau linguistique, au sein d'une terminologie. Ce concept est descriptible par les traits qui le constituent. De même que le concept est divisible en traits conceptuels, le terme est constitué d'un ou de plusieurs éléments de nomination (ex. dans *terme d'adresse* = deux éléments de nomination). Le schéma définitionnel met en relation au plan linguistique et avec des moyens linguistiques non nécessairement élaborés, des traits constitutifs du concept. Autrement dit, il permet le passage du domaine cognitif *stricto sensu*, non verbalisé, au domaine linguistique. Le terme

---

<sup>13</sup> Sur la notion d'expression « simple » en linguistique, on relira avec intérêt ces remarques de Saussure : « [...] il est tout à fait inutile de se débattre avec la terminologie et de se figurer longtemps avec naïveté que c'est par maladresse ou incomplète disposition du vocabulaire qu'on ne trouve pas les expressions simples. Il n'y a pas du tout d'expression simple pour les choses à distinguer principalement en linguistique ; il ne peut pas y en avoir. L'expression simple sera algébrique ou ne sera pas », F. de Saussure, *Écrits de linguistique générale*, Gallimard, éd. S. Bouquet & R. Engler, 2002, III, II, 13b [*Sur les difficultés de la terminologie en linguistique (l'expression simple)*], p. 236.

n'est donc pas en liaison directe avec le concept. Il y a un élément médian : le schéma définitionnel. On pose ainsi l'existence d'une matrice définitionnelle existant au niveau cognitif, matrice définitionnelle partagée par une communauté linguistique, et qui se manifesterait par le biais des définitions individuelles. La dénomination est obtenue par la sélection de quelques éléments du schéma définitionnel, et la définition terminologique résulte, par reformulation, de cette opération de sélection.

Un tel dispositif intéresse notre point de vue dans la mesure où il permet de formuler une hypothèse quant à la formation du préconstruit linguistique et culturel qu'est l'idiomaticité. On peut en effet partir de l'idée que le terme sténographie, en les sélectionnant, certains traits constitutifs d'un schéma notionnel constitué d'une matrice définitionnelle intégrée, et que la définition terminologique est une (re)formulation de cette sélection. Dans une perspective terminologique, le lieu de formation de l'idiomaticité pourrait être situé dans ce schéma définitionnel.

Cette approche doit toutefois être adaptée à la spécificité de la terminologie linguistique, notamment à sa spécificité référentielle<sup>14</sup>, que caractérisent des objets de langage dont la représentation ne saurait être dissociée de l'expression. On entre là dans le mécanisme tautologique de la métalangue. Un mot, un texte, un discours est ce qu'on appelle *un mot, un texte, un discours*, contrairement aux objets du monde physique, par exemple, dont on peut avoir une connaissance préalable à la dénomination.

Quel parti tirer de ce dispositif? Une idée simple, mais qui n'a pas fini de poser problème : les dénominations techniques sont dans la langue, et, à cet égard, elles sont soumises aux mêmes phénomènes d'usage que les dénominations de la langue dite *ordinaire*. Les travaux sur les « langues de spécialité » (entre autres, Lerat, 1995) ont permis de montrer que la spécialisation des discours et des textes est d'abord une affaire de contenus liés à la représentation des connaissances chez les locuteurs, et donc à leur langue, à leur histoire, à leur culture.

Dans cette perspective, la terminologie linguistique n'est pas un corps de notions réductible à un stock de termes destinés à leur désignation, mais un ensemble d'*expressions* servant à dénommer, dans une langue particulière et donc dans un environnement culturel déterminé, des constructions conceptuelles relevant d'un domaine de connaissances très précisément thématisé, celui de l'étude des langues et du langage. Une « langue spécialisée »

---

<sup>14</sup> Cette spécificité a été clairement dégagée, dans une perspective multilingue, par Salah Mejri (2003).



dans l'étude des langues et du langage ne saurait donc être bornée à une nomenclature. Elle emploie des dénominations spécialisées (les termes) dans des énoncés qui mobilisent les ressources ordinaires d'une langue donnée (Lerat, 1995).

#### 4. Terminologie de l'adresse

On proposera ici quelques exemples de problèmes posés par cette sélection de traits. Pour ce faire, on partira de la concurrence de trois termes présents dans la métalangue grammaticale française : *vocatif*, *apostrophe*, *terme d'adresse*<sup>15</sup>.

D'un strict point de vue terminologique, la notion de terme d'adresse ressortit principalement à l'analyse du discours. Ce n'est pas le cas des notions de vocatif et de d'apostrophe, dont elle semble l'héritière sur le plan grammatical, du moins en linguistique française, puisque celles-ci, pour l'essentiel, bornent leur application aux domaines morphosyntaxique et fonctionnel.

C'est là un premier ordre de difficultés méthodologiques, qui est lié au fréquent recouvrement notionnel de ces trois termes, et au fait que la notion de terme d'adresse, récemment installée dans la métalangue, s'inscrit dans la tradition linguistique anglo-américaine dont l'archive historique n'est pas constituée sur les mêmes bases. Nous disposons donc de trois termes qui servent à désigner tantôt des réalités linguistiques différentes, tantôt des réalités très proches. Dans ce dernier cas, il s'agit donc de termes susceptibles de se chevaucher.

Par *termes d'adresse*, on entend aujourd'hui en analyse du discours un ensemble d'expressions (à tête nominale ou pronominale) pouvant être utilisées par le locuteur pour référer à son allocataire. On distingue ainsi les termes d'adresse des expressions *appellatives*, ou *désignatives*, qui présentent la capacité de désigner tout à la fois le délocuté et l'allocataire, voire le locuteur<sup>16</sup>. Cette perspective résulte d'une approche des termes d'adresse à dominante sociolinguistique, initiée, par les travaux portant sur la dénomination familiale en chinois, et développée entre autres par les études appliquées principalement à l'anglais, mais aussi au français, à l'allemand et au polonais. L'élaboration de la notion de *term of address* ou de *form*

<sup>15</sup> On reprend, en les adaptant, quelques développements exposés dans Neveu (2003).

<sup>16</sup> Reprenant l'approche exposée dans *Les Interactions verbales*, C. Kerbrat-Orecchioni souligne, dans le récent *Dictionnaire d'analyse du discours* (Charaudeau & Maingueneau 2002), le caractère social de la deixis ici à l'œuvre : « Ces expressions ont très généralement, en plus de leur valeur déictique (exprimer la « deuxième personne », c'est-à-dire référer au destinataire du message), une valeur relationnelle, servant à établir entre les interlocuteurs un certain type de lien socio-affectif (dans une conception étendue de la deixis, on dira que ces expressions relèvent à la fois de la « deixis personnelle » et de la « deixis sociale ») ».

*of address* adopte ainsi pour l'essentiel une perspective interactionnelle et sociale<sup>17</sup>. Très rares sont les études qui ménagent une place importante à la description syntaxique des termes d'adresse, même si l'opposition *bound forms/free forms* est fréquemment évoquée. Il est d'ailleurs significatif que, lorsque cette opposition est mise en place, voire lorsque l'approche syntaxique est une des dominantes de l'analyse une mutation terminologique s'effectue. En passant de l'interactionnel au syntaxique, on passe en effet des *address forms* aux *vocative forms*. En changeant d'étiquette, on a changé de point de vue, mais pas nécessairement d'observables.

Les descriptions grammaticales du français reprennent massivement à leur compte la dénomination de *terme d'adresse*, et relèguent aux domaines morphosyntaxique et rhétorique la notion de vocatif et celle d'apostrophe, deux notions largement plombées par une pesante archive historique. Mais en adoptant ce métaterme, les grammaires françaises opèrent un déplacement épistémologique qu'elles ne cherchent pas à rendre explicite, ou dont elles n'ont pas toujours clairement conscience. De plus, on note que l'origine sociodiscursive de la notion de terme d'adresse suscite inévitablement la confusion entre la fonction d'adresse et le constituant lexical qui la sature. C'est pourquoi il est nécessaire de préciser, pour se prémunir du danger lexicaliste, que les termes *d'adresse* ne sont pas nécessairement des termes *en adresse*, et inversement<sup>18</sup>.

Le regroupement, dans la notion de terme d'adresse, des formes nominales et pronominales entretient d'ailleurs la confusion en mêlant souvent de manière indistincte ce qui se rapporte à l'interpellation, à l'appellation et à la désignation, et en traitant sous une même entrée terminologique fonction syntaxique et paradigme des systèmes allocutoires. Si, comme on peut le penser, la notion de terme d'adresse s'applique aux unités *en fonction d'adresse*, c'est-à-dire aux unités prises en charge par une fonction énonciative, syntaxiquement marquée par un phénomène de discontinuité, on doit s'interroger sur le rendement méthodologique du terme au regard de celui de *fonction vocative*, qui saisit sans

---

<sup>17</sup> Perspective clairement exposée par Braun (1988 : 7) : « Forms of address are words and phrases used for addressing. They refer to the collocutor and thus contain a strong element of deixis. Often they designate the collocutor(s), but not necessarily so, since their lexical meaning can differ from or even contradict the addressee's characteristics [...]. In most languages forms of address concentrate on three words classes : (1) pronoun, (2) verb, (3) noun, supplemented by words which are syntactically dependent on them ».

<sup>18</sup> Constat auquel aboutit D. Lagorgette (1998 : 95-96) dans son travail de construction définitionnelle des termes d'adresse : « Nous dirons donc qu'il existe une fonction syntaxique, l'adresse ou l'apostrophe, remplie par des syntagmes nominaux détachés que l'on nommera *termes d'adresse* lorsqu'ils apparaîtront dans ce contexte particulier. Cette catégorie des termes d'adresse se distingue par sa morphosyntaxe, du fait de son extrême mobilité dans les énoncés et aussi du fait de sa totale indépendance : un énoncé dont on supprime le terme d'adresse ne perd en rien sa grammaticalité ».

doute plus de réalité morphosyntaxique qu'énonciative, par son empreinte flexionnelle, mais qui ne dit finalement pas autre chose.

Issue des descriptions du système casuel, de la syntaxe, de la rhétorique, et de l'analyse du discours, la notion de terme d'adresse, telle qu'elle est utilisée dans les descriptions grammaticales, notamment de vulgarisation, fait fusionner dans la dénomination des réalités très différentes. On a donc affaire à un recouvrement conceptuel. La préconstruction est ici à l'œuvre.

Cette observation des problèmes terminologiques posés par les termes d'adresse conduit à s'interroger sur la forme des étiquettes et notamment sur le recours à la polylexicalité dans ce domaine. Le terme d'adresse entre dans cette problématique si l'on prend en compte, comme cela vient d'être fait, la série *vocatif, apostrophe, et terme d'adresse*. Un parallèle pourrait d'ailleurs être établi avec la relation *apposition/construction détachée*, le terme complexe tendant à s'imposer dans de nombreuses analyses contemporaines.

Comment justifier de telles options ? L'étiquette polylexicale (*terme d'adresse, construction détachée, construction à détachement, etc.*) reste d'usage récent dans la métalangue grammaticale. Elle s'inscrit donc dans un continuum historique qui lui confère une force critique rétrospective importante. La vocation de l'étiquette polylexicale est de sténographier une réalité linguistique que les autres étiquettes correspondantes (termes simples, entérinés par l'histoire de la discipline) sont réputées ne pas avoir enregistrée, ou mal. L'intérêt de l'unité polylexicale est, par définition, de démultiplier les traits de nomination. Elle complexifie donc nécessairement, dans son libellé, la dénomination, tout en l'inscrivant dans une approche de l'observatoire de langue que l'on peut qualifier de résolument « descriptiviste ». Elle inscrit en effet l'observable linguistique au centre de sa démarche, et de sa position épistémologique. Le phénomène s'observe en français, on le sait, par l'usage de termes jugés très opérationnels, utilisant les formes langagières de la langue objet pour libeller l'étiquette (ex. *formes en -rais, formes en -ant, que-phrases, etc.*). Usage selon lequel, semble-t-il, il s'agit moins de s'affranchir d'une terminologie traditionnelle, que de mettre l'accent sur une approche résolument non conceptuelle de la dénomination, c'est-à-dire non explicitement théorisée. La polylexicalité entérine, par ce passage du simple au complexe, la pertinence d'étiquettes prédicatives décrivant des propriétés, des relations, des opérations, par comparaison avec les étiquettes nominales usuellement employées comme désignateurs de classes et de catégories. On a donc affaire à un corps de termes descriptifs

neutres, non marqués comme évaluatifs, appliqués à des observables c'est-à-dire à des entités dont l'analyse est contrôlable, ou jugée telle.

Il semble qu'un des aspects les plus intéressants de ce phénomène réside dans un procédé d'évitement du concept et de sa définition. Le terme complexe (*terme d'adresse vs vocatif/apostrophe, construction détachée vs détachement/apposition, etc.*) permet en effet, en tenant pour acquise sa définition, de passer sous silence les problèmes méthodologiques posés par la base conceptuelle de la notion désignée par le terme simple. Ce « descriptivisme » abusif de la polylexicalité dans la terminologie linguistique illustre le rôle joué par l'idiomaticité dans la métalangue contemporaine.

## 5. Idéal terminologique et pratiques terminographiques

Cette rapide évocation de l'usage de quelques termes relatifs à l'adresse et au détachement permet de rappeler que la terminologie linguistique ne satisfait que rarement aux exigences formelles attendues des linguistes, et exposées par Pierre Swiggers (1999).

(i) Exigence d'économie, selon laquelle la nomenclature doit être parcimonieuse, c'est-à-dire qu'elle doit utiliser le nombre minimal de termes requis par la description du domaine, ou requis par l'exposition de la problématique, exigence d'économie également en ce qu'il est attendu une proscription des termes complexes là où des termes simples sont disponibles ;

(ii) Exigence de transparence et d'adéquation, selon laquelle il est attendu des termes qu'ils soient dans un rapport de référence directe et univoque avec leur domaine applicatif, domaine lui-même défini par l'ensemble des termes qui lui sont relatifs (circularité incontournable, comme le rappelle avec humour Swiggers), autrement dit l'adéquation se fait ici par sommation, par ensemble de termes décrivant des secteurs d'un domaine complexe ;

(iii) Exigence de cohérence, qui prescrit l'absence de contradictions internes, que l'on est censé atteindre par un cloisonnement rigoureux des domaines linguistiques, en tenant compte des structures et des fonctions supposées constitutives à ces domaines.

La question se pose bien sûr de la raison, ou des raisons, du décalage entre cet idéal terminologique, parfois présenté comme un ensemble d'impératifs catégoriques, et la réalité des pratiques terminographiques.

Une explication doit être évoquée, qui tient à la confusion entre terminologie linguistique et métalangue. La terminologie linguistique est un ensemble de métalangues caractérisées par des méthodologies différentes. C'est donc un complexe terminographique, qui ne saurait aucunement offrir des garanties d'économie, de transparence et de cohérence, eu égard à la diversité des domaines qui le constituent.

Dans la mesure où la métalangue suppose une stabilité conceptuelle, elle suppose nécessairement un format commun pour généraliser et transmettre, ce format commun ne peut être que celui d'un domaine particulier. Ce n'est que dans ce cadre particulier que l'on peut

dans les faits pratiquer une métalangue aussi pauvre que possible, comme le préconise Culioli, et renoncer à l'introduction d'entités nouvelles au gré des circonstances, en bornant l'enrichissement à la contrainte des phénomènes théorisés. Seul un domaine particulier peut éventuellement supporter la relation d'intériorité/extériorité de la métalangue à l'égard de ce qu'elle prend pour objet. Car il ne saurait y avoir dans toute l'étendue du domaine du langage de bi-univocité entre le niveau des représentations linguistiques (les représentations mentales linguistiquement marquées) et le niveau des représentations métalinguistiques. Seule une métalangue de calcul et de formalisation pourrait accéder à cet idéal d'extériorité, à cette position de surplomb à l'égard de ce qui fait l'objet de la science linguistique<sup>19</sup>.

**Franck NEVEU**  
**Université de Caen**  
**CRISCO, CNRS (UMR 6170)**

### Bibliographie

- BACCOUCHE T. & MEJRI S., 1996 : « De la problématique de l'appareil terminologique linguistique arabe (spécimen méthodologique) », *Études linguistiques*, 1, Tunisie, Association Tunisienne de Linguistique (en arabe).
- BACCOUCHE T. & MEJRI S., 2000 : « Terminologie et traduction (cas de l'ornithologie et de la linguistique) », *Méta*, XLV, 3, p. 437-444.
- BOISSON C. & THOIRON P., 1997 : *Autour de la dénomination*, Lyon, PULyon.
- BOURDIEU P., 2001 : *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir.
- BRAUN F., 1988 : *Terms of address. Problems of Patterns and Usage in various Languages and Cultures*, Berlin, Walter de Gruyter & Co.
- CHARAUDEAU P., MAINGUENEAU D., 2002 : *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil
- CULIOLI A. : *Pour une linguistique de l'énonciation – Opérations et représentations*, Tome 1, Ophrys, 1990.
- CULIOLI A., 1995 : « Qu'est-ce qu'un problème en linguistique ? Étude de cas », in M. Mahmoudian, *Fondements de la recherche en linguistique - Perspectives épistémologiques*, cahiers de l'ILSL, Université de Lausanne, 6, p. 7-16.
- CULIOLI A., 2002 : *Variations sur la linguistique*, Paris, Klincksieck.

---

<sup>19</sup> « Une fois qu'on a dit qu'il n'y a pas de métalangue ultime – et puis tout le monde à ce moment-là ressort le théorème d'incomplétude de Gödel – le linguiste, son travail, ce n'est pas de se tordre les mains en se disant : on ne pourra jamais rien faire. Mais c'est de faire, et d'éclairer ce qui peut être éclairé à un moment donné. Alors attention aussi, parce qu'on a l'impression que l'on est toujours dans des apories, que l'on est toujours en train de finasser, de jouer sur les mots. En fait, non : avec ces histoires de métalangue, il ne faut pas se laisser impressionner par ceux qui vous diraient : dans ce cas, vous ne pouvez rien faire. Si, on peut faire quelque chose », A. Culioli, 2002, *Variations sur la linguistique*, Paris, Klincksieck, p. 108-109.

« La formalisation est un moyen très radical pour sortir de la langue, pour la critiquer. À ce titre, l'idéal de formalisation reste un idéal extrêmement estimable. Mais, de plus en plus, je crois que c'est un idéal irréalisable dans la mesure où les concepts formels que l'on définit pour parler de la langue, dès qu'on essaie de les définir de manière explicite, on les définit au moyen de mots de la langue », O. Ducrot, in C. Lopez Alonso & A. Séré De Olmos, *Où en est la linguistique ? Entretiens avec des linguistes*, Paris, Didier Érudition, 1992, p. 68.

- FOREST R., 2003 : *Critique de la raison linguistique*, Paris, L'Harmattan.
- GROSS G., 1996 : *Les Expressions figées en français*, Paris-Gap, Ophrys.
- LAGORGETTE D. 1998 : *Désignatifs et termes d'adresse*, Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre.
- LAZARD G., 1999 : « Pour une terminologie rigoureuse », in A. Lemaréchal (dir.), *La Terminologie linguistique*, Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, nouvelle série, tome VI, Paris, Peeters, pp. 111-133.
- LEMARÉCHAL A. (dir.), 1999 : *La Terminologie linguistique*, Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, nouvelle série, tome VI, Paris, Peeters.
- LERAT P., 1995 : *Les Langues spécialisées*, Paris, PUF.
- MEJRI S., 1997 : *Le Figement lexical. Descriptions linguistiques et structuration sémantique*, La Manouba, Tunis, Publications de la Faculté des lettres.
- MEJRI S., 1998 : « La conceptualisation dans les séquences figées », *L'Information grammaticale*, numéro spécial «Tunisie », p. 41-48.
- MEJRI S., 2003, « Traduction linguistique : problème terminologique ou construction conceptuelle », in MEJRI, S., GROSS, G., BACCOUCHE, T., CLAS, A. (dir.), *Traduire la langue, traduire la culture*, Paris, Tunis, Maisonneuve et Larose, p. 177-191.
- MEJRI, S., GROSS, G., BACCOUCHE, T., CLAS, A. (dir.), 1998 : *Le Figement lexical*, Actes de la 1<sup>e</sup> R.L.M, Tunis, CERES.
- MESSAOUDI L., 1998 : «Technolectes bilingues (français-arabe) et mode de dénomination », *Revue Tunisienne des Sciences sociales*, n°117, Actes du colloque *La mémoire des mots* (dir. Taïeb Baccouche, Salah Mejri, André Clas), Tunis, CERES.
- MILNER J.-C., 1989 : *Introduction à une science du langage*, Paris, Le Seuil.
- NEVEU F. (dir.), 2003, « Linguistique du détachement », *Cahiers de praxématique*, 40, Université de Montpellier.
- RASTIER F., 1998 : « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage », *Langages*, 129, p. 97-111.
- REY A., 1992 : *La Terminologie. Noms et notions*, Paris, PUF (2<sup>e</sup> édition).
- SAVATOVSKY D. (ed.), 1995 : « Les savoirs de la langue : histoire et disciplinarité », *Langages*, 120, Paris, Larousse.
- SWIGGERS P., 1997 : *Histoire de la pensée linguistique*, Paris, PUF.
- SWIGGERS P., 1999 : « Pour une systématique de la terminologie linguistique : considérations historiographiques, méthodologiques et épistémologiques », in A. Lemaréchal (dir.), *La Terminologie linguistique*, Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, nouvelle série, tome VI, Paris, Peeters, p. 11-49.
- THOIRON P. (dir.), 1996 : « La Dénomination », *Méta*, 41/4.
- THOIRON P., 1998 : « Figement, dénomination et définition », in MEJRI, S., GROSS, G., BACCOUCHE, T., CLAS, A. (dir.), *Le Figement lexical*, Actes de la 1<sup>e</sup> R.L.M, Tunis, CERES, p. 219-238.